Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 23 novembre 2020

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 17 et 18 novembre 2020

2020 DAC 632 Subventions (5.000 euros) à trois associations au titre des projets culturels élaborés dans les quartiers populaires de la Politique de la ville (20e).

Mme Carine ROLLAND, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 3 novembre 2020, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution de subventions de fonctionnement aux associations Fabrication Maison, La Fabrique de la Danse et les Fileuses pour la réalisation de leurs actions dans les quartiers populaires ;

Vu l'avis du Conseil du 20e arrondissement en date du 2 novembre 2020 ;

Sur le rapport présenté par Madame Carine ROLLAND, au nom de la 2ème Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 2.000 euros est attribuée à l'association Fabrication Maison, 4 rue de la Solidarité 75019 Paris, pour le projet Chantier graphique. N° PARIS ASSO 15446 ; 2020_10234**.**

Article 2 : Une subvention d'un montant de 2.000 euros est attribuée à l'association La Fabrique de la Danse – Maison des Associations du 20ème arrondissement - 3 rue Frédérick Lemaitre – 75020 Paris- pour le projet Touche le Ciel. N° PARIS ASSO 187977 ; 2020_05880.

Article 3 : Une subvention d'un montant de 1.000 euros est attribuée à l'association Les Fileuses, 112 rue Danielle Casanova – 93200 Saint-Denis, pour le projet Ateliers de fabrication d'un carnaval populaire. N° PARIS ASSO 193811 ; 2020_05580.

Article 4 : La dépense totale correspondante, soit 5.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement 2020 de la Ville de Paris.

La Maire de Paris,

Anne HIDALGO